



# **Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

## **Procès-verbal**

**Séance du MERCREDI 14 mars 2018**

**PV 1-2018**

## **1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

### *Quorum*

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

37 membres présents, 6 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

### **Modification de l'ordre du jour :**

M. S. Jaquier, Président, informe que Monsieur le Conseiller René Parrat a déposé, par écrit, une motion concernant :

- La modification des conditions de financement du crédit d'investissement accordé par le Conseil communal du 21 juin 2017 pour la construction d'un bâtiment polyvalent et autres ouvrages (préavis no 7/2017 du 15 mai 2017).

Cette motion étant recevable, il propose d'intégrer ce sujet au point no 8 de notre l'ordre du jour, le point 8 « divers et propositions individuelles » devenant ainsi le point no 9.

L'Ordre du jour modifié a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2017 n'a suscité aucune modification et a été accepté à l'unanimité des voix.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **• Sortie du CC du 4 mai 2018**

A l'entrée, il vous a été distribué une information sur notre sortie du 4 mai 2018, qui consistera à la visite de la nouvelle usine dans la ZI de la Plain de l'entreprise Camion Transport SA, suivi d'un apéritif et repas au refuge.

Pour des raisons d'organisation, nous vous sourions gré de bien vouloir nous retourner le bulletin annexé dûment complété, d'ici ou vendredi 20 avril 2018. Vous avez également reçu le bulletin réponse que vous voudrez bien retourner à notre secrétaire d'ici au 20 avril 2018. Vous pouvez d'ores et déjà le remettre ce soir même.

### **• Votation du 4 mars 2018**

La participation de notre commune aux dernières votation a été important : 65% environ. Les résultats des 3 objets soumis au vote sont affichés à l'entrée.

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

*Mme Ingrid Rossel, Syndique*

**Inauguration du tronçon de la RC 177 Vufflens-Penthaz :** En date du 21 décembre 2017, les syndicats de Penthaz et Vufflens ont été invités à inaugurer symboliquement le tronçon Penthaz-Vufflens de la RC 177 par le service des routes et les différents acteurs qui ont réalisé cette construction. Ce fut un moment de grande satisfaction et de bonheur pour toutes ces personnes. Ces travaux ont été exécutés selon le planning établi au démarrage du projet ce qui est assez rare. La fin des travaux est prévue pour l'été et le public sera invité le 8 septembre, des animations seront organisées pour l'occasion. Les sociétés locales des communes de Vufflens, Aclens, Penthaz ainsi que les entreprises seront invitées à participer à cette manifestation. Le 4 octobre la route sera inaugurée officiellement par un coupé de ruban en présence du Conseil d'Etat et des autorités politiques.

**30 ans de l'ARGDV :** En 2018, l'ARGDV fêtera ses 30 ans. La manifestation prévue se fera conjointement avec la RC 177 le 8 septembre. Pour cette occasion Nadine et David Goy ont mis à disposition leur nouveau hangar qui accueillera des produits du terroir du Gros-de-Vaud. Je profite ici de remercier les époux Goy pour leur accueil et leur enthousiasme pour cette manifestation. Les programmes des deux manifestations ne sont pas encore définitifs, et nous vous donnerons plus d'informations par la suite.

**AsiVenoge :** L'assermentation des autorités de la nouvelle association AsiVenoge a eu lieu le 17 Janvier. Le comité directeur est formé d'un membre de l'exécutif de chaque commune, et la présidence actuelle est assurée par un municipal de Penthaz. Font partie du comité directeur : Yves Jauner Penthaz, Président ; Ingrid Rossel VLV, Vice-Présidente ; Renée Marendaz Mex ; Albert Emery Penthaz ; Jean-Yves Thévoz Dailens ; Christian Liard Lussery-Villars ; Pierre-André Hischi Penthaz. La délégation communale pour le Conseil Intercommunal est proportionnelle à la population. Pour les membres de l'exécutif, ont été élus Olivier Duperrut et Michel Gruaz, suppléant Olivier Berthoud. Pour les membres du législatif ont été élus Stéphanie Reda et Jean-Claude Stucky, suppléante Fanny Falconnet.

**Personnel :** La Municipalité a engagé pour le 1er Juin, Monsieur Simon Chopard de Vufflens, paysagiste de formation en tant qu'employé communal en remplacement de Monsieur Daniel Carrard, qui prendra sa retraite au mois de Juillet. Nous profitons de cette communication pour le remercier de son engagement vis-à-vis de notre communauté, nous aurons encore le temps de lui manifester notre reconnaissance.

*M. Olivier Berthoud*

**Zone industrielle :** A la demande du Conseil communal, la Municipalité a écrit à Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro pour demander que l'Etat prenne en considération les éléments figurant dans l'initiative tendant à une modification du PPA, notamment en ce qui concerne le degré de sensibilité au bruit (souhait de le maintenir au degré III) pour la parcelle lui appartenant. La Municipalité a reçu le 12 février 2018 la réponse du Canton, qui est la suivante : « Votre courrier du 17 novembre m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je vous remercie pour les informations transmises dont je prends acte. Je ne me prononce pas sur l'initiative populaire communale, qui relève de votre compétence. Concernant votre demande de prise en compte du contenu de l'initiative populaire communale relatif au degré de sensibilité au bruit, je vous informe que le Canton se conformera au cadre législatif et réglementaire en vigueur. Selon les articles 2.11, 3.3 et 4.7 du règlement du plan partiel d'affectation Plaine de la Venoge du 30 juin 1998, la zone d'activité a un degré de sensibilité au bruit de IV. Le Canton respectera donc le degré de sensibilité au bruit de IV. Par ailleurs, je vous rappelle qu'une modification du plan partiel d'affectation Plaine de la Venoge du 30 juin 1998 qui serait contraire à la mesure D11 du Plan directeur cantonal, relative aux pôles de développement, devrait être refusée par le Département du territoire et de l'environnement » (Jacqueline de Quattro).

**Bâtiment polyvalent** : Le recours déposé par un citoyen le 29 septembre 2017 a été retiré le 15 janvier 2018.

**Fiscalité agricole** : La Municipalité a décidé d'accepter la proposition du Canton tendant à diminuer quelque peu la charge fiscale résultant de l'imposition ordinaire du gain de plus-value conjoncturelle avec les autres revenus au lieu de l'imposition à l'impôt spécial du gain immobilier de manière séparée. Cette mesure est transitoire. Elle a été acceptée par la très grande majorité des communes vaudoises.

*Eric Maeder*

**Le projet du bâtiment polyvalent avance** : Il est traité dans le cadre du préavis que vous avez accepté. La Municipalité a la garantie que le financement du tennis est assuré. Toutefois, un recours est encore possible contre la levée d'opposition du permis de construire des villas sises sur le terrain, objet du DDP du tennis. Le retard d'environ 6 mois, consécutif au recours de M. Parrat, va coûter à la Commune 0,3 % d'intérêt supplémentaire soit sur 2 millions Fr 6000.- par année, donc 180'000.- sur 30 ans.

**Validation des zones 30 Km/h** : Conformément à l'Ordonnance sur les zones 30 du 28 septembre 2001, plus précisément à son article 6 (Section 3, contrôles des mesures réalisées) qui stipule que : « L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires »

Pour une zone 30 l'efficacité est vérifiée si **le V85 est inférieur à 38 Km/h**. Le V85 étant la vitesse en dessous de laquelle circule le 85% des véhicules.

Dès lors la DGMR a procédé du mardi 30 janvier au lundi 5 février 2018 à des contrôles des vitesses dans les secteurs sous-mentionnés, qui ont donné les résultats suivants :

Contrôle du 30 janvier au 5 février 2018				
Emplacement	V85	Trafic journalier moyen	Trafic semaine	
Rue Marteley	32 Km/h	842	5894	véhicules
Grand-Vigne	35 Km/h	271	1897	véhicules
La Ruelle	28 Km/h	157	1099	véhicules
Rue de la Poste 8	31 Km/h	219	1533	véhicules
Grand-Rue n°24	37 Km/h	2056	14392	véhicules
Route de Bovon 5	37 Km/h	2631	18417	véhicules

L'homologation de ces sections des zones 30 Km/h nous est accordée et on peut, en cas de besoin, y effectuer des contrôles répressifs.

*M. Michel Gruaz*

**Domaine de l'eau** : Suite à une légère surconsommation d'eau depuis début décembre deux petites fuites sur conduites privées ont été découvertes par notre employé communal en fin d'année. Après réparation notre consommation communale était encore un peu trop élevée. L'intervention de Von Roll Hydro a permis de détecter deux autres fuites sur conduites privées au chemin des Mainnesses. Après réparation, la situation est redevenue normale mais ces fuites sur conduites privées se produisent avant le compteur et les pertes d'eau sont à charge de la commune et pénalisent nos objectifs de réduction des pertes d'eau.

**Domaine forêt** : La mise de bois aura lieu le 14 avril à 10h.30. Le bois misé se trouvera sur l'emplacement de notre ancienne décharge. Il est conseillé de parquer les véhicules sur la place de parc du refuge.

**Domaine de la sécurité** : Les aimables mises en garde de la Municipalité, glissées sous les essuie-glaces lors de parage sur les trottoirs, n'ayant pas eu le succès escompté quelques contraventions

ont été dressées. Alors qu'on se le dise et qu'on le répète afin que ces mesures aient l'effet dissuasif souhaité.

*M. Olivier Duperrut*

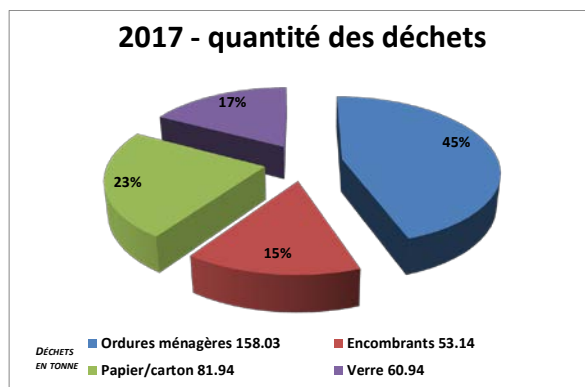
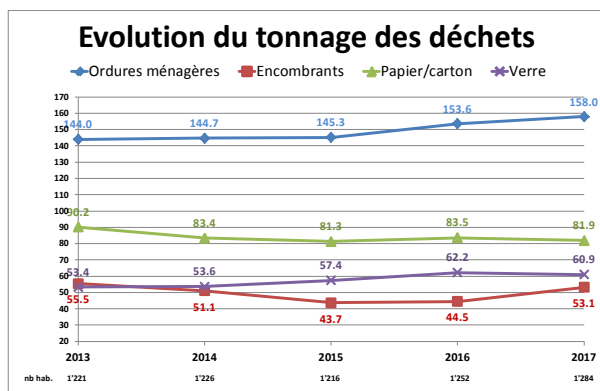
**Bâtiment :** M. Nelso Batista va emménager dans l'appartement de la salle de sport destiné au concierge dans le courant du mois de mars comme stipulé dans son contrat d'engagement. Il sera accompagné de sa femme qui attend un heureux événement pour le mois de mai.

**Police des constructions :** Le bureau Masotti Associés SA, à St-Livres, qui s'occupait du contrôle sécurité des chantiers a été remplacé par l'entreprise SECU Chantier Sàrl de Mme Valérie Jaquemettaz depuis le 1er mars 2018. C'est elle qui sera désormais chargée de vérifier la mise en place de la sécurité avant le début des travaux ainsi que du contrôle de fin de chantier.

Pour rappel, le Service technique de Cossonay s'occupe du contrôle des dossiers de mise à l'enquête pour la partie « village » et le bureau Masotti Associés SA de la partie « ZI de la Plaine ».

**Gestion des déchets :** La Municipalité, en collaboration avec Valorsa, met sur pied une action de sensibilisation de la population au respect de la propreté du domaine public à savoir le « coup de balai ». Elle vous propose une activité de nettoyage d'un espace naturel au sein de la commune, muni d'un équipement adéquat. Les bénévoles se promèneront en petits groupes, afin de nettoyer les déchets et autres débris se trouvant dans la nature. Nous nous retrouverons en fin de matinée pour partager une grillade au Refuge, offerte par les autorités aux participants. N'hésitez pas à nous contacter, il reste encore de la place et serions ravis de vous compter parmi nous le samedi 24 mars 2018. Vous pouvez encore vous inscrire au bureau communal et faire partie de l'équipe qui est actuellement composée d'une trentaine de villageois motivés.

**Statistique sur les déchets ramassés porte à porte (déchets incinérables, encombrants, papiers/cartons et verre) :** 2012 fût l'année de tous les records avec 297 tonnes d'incinérables « version sacs noirs non taxés » pour 1'183 habitants. 2013 fût l'année du record dans le sens inverse avec l'arrivée des sacs blancs taxés soit 144 tonnes d'incinérables pour 1'221 habitants. Depuis une légère hausse est à constater : 2014 / 144.7 tonnes ; 2015 / 145.3 tonnes ; 2016 / 153.6 tonnes ; 2017 / 158 tonnes pour 1'284 habitants. Pour le papier / carton la courbe a pris le chemin inverse, à savoir : en 2013 / 90.2 tonnes ; en 2014 / 83.4 tonnes ; en 2015 / 81.3 tonnes ; en 2016 / 83.5 tonnes et pour terminer en 2017 / 81.9 tonnes. Pour les encombrants, les chiffres sont les suivants : 2013 / 55.5 tonnes ; 2014 / 51.1 tonnes ; 2015 / 43.7 tonnes ; 2016 / 44.5 tonnes et 2017 / 53.1 tonnes. Enfin, en ce qui concerne le verre : 2013 / 53.4 tonnes ; 2014 / 53.6 tonnes ; 2015 / 57.4 tonnes ; 2016 / 62.2 tonnes et 2017 / 60.9 tonnes. Je vous encourage à continuer à trier, ramener les flacons et laisser les emballages dans les magasins. Parlez-en à vos familles, voisins et amis. Je vous remercie pour tous vos efforts passés et futurs.



## 5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1/2018 : « MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE DE LA COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE »

### *Préavis du Conseil communal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission formée de M. Dominique Blanc (Président), Mme Caroline Sennwald et M. Frédy Cuérel a été présenté par M. Frédy Cuérel (en l'absence de M. D. Blanc, Président). Il figure en annexe du procès-verbal (1).

### *Discussion*

M. Y. Trottet : La commission a déposé un amendement. Celui-ci doit être soumis à l'assemblée.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Concernant l'amendement, la Municipalité n'a pas la même vision des choses que la commission quant à la prééminence d'une contravention sur l'autre. Prenons par exemple les 2 premières contraventions décrites. Uriner sur le domaine public nous paraît être une incivilité plus grave que le fait d'avoir un petit encombrement dans la gorge, qui amène à cracher sur la rue. Uriner sur la voie publique constitue aussi une incivilité plus grave que de déposer ou jeter quelques papiers. Par ailleurs, il nous paraît cohérent que les incivilités soient réprimées de la même manière dans la plupart de nos villages, soit sur la base des dispositions de l'article 11 bis du préavis. Il nous semble de plus illogique qu'une incivilité commise à Lausanne, telle qu'un crachat sur la rue, suite à une intervention policière, soit punie d'une amende d'ordre de Fr. 100.- et qu'à Vufflens-la-Ville un membre du personnel assermenté ou un municipal inflige une amende d'un montant de Fr. 200.-. Nous rappelons en outre que c'est la Municipalité qui sera chargée de verbaliser le cas échéant. Aussi saurions-nous gré au Conseil de considérer ces propos.

M. S. Jaquier, Président : soumet l'amendement au vote de l'assemblée qui le **rejette à la large majorité, moins 2 abstentions.**

### *Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis municipal est soumis à l'adoption du Conseil communal.

**Dans sa séance du 14 mars 2018,**

### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

**Vu le préavis municipal 1/2018 du 22 janvier 2018  
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

### **DECIDE**

**(à la large majorité, moins 3 abstentions et 1 voix contraire)**

- 1. De remplacer la teneur de l'article 11 bis du Règlement général de police par la nouvelle teneur décrite sous point 4 ci-dessus ;**
- 2. De fixer l'entrée en vigueur du Règlement, dont l'article 11 bis a été remplacé, dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.**

## **6. PREAVIS N° 2-2018 : « REMPLACEMENT D'ENVIRON 350 COMPTEURS D'EAU PAR DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION PERMETTANT UN RELEVÉ À DISTANCE »**

### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°2-2018 et formée de M. Thierry Marchon (président), M. Michel Equey et Mme Claudia Gallotti est lu par le Président, M. Thierry Marchon. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

### *Discussion*

Mme. S. Goldstein : Dans son rapport la commission parle d'un coût approximatif de CHF 400.- par compteur, alors que le préavis, en page 3, mentionne la somme de CHF 200.-.

M. T. Marchon : Le prix des compteurs de la nouvelle génération se monte à CHF 200.-, sans équipement annexe. Le coût approximatif de CHF 400.- par compteur concerne les compteurs actuels, TTC.

M. F-A Rougemont : Les nouveaux compteurs devront être alimentés en électricité ou par pile. Cela représente des frais.

M. P. Vigouret : Dans la commune de Gland, le prix des compteurs se monte en moyenne entre CHF 300.- et CHF 350.-. Je trouve la proposition pour Vufflens bon marché.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Il y a quelques années, les compteurs étaient plus chers. Nous allons demander deux autres offres supplémentaires. Toutefois, au prix des compteurs, il faudra encore rajouter les frais d'adaptation.

M. R. Lambelet : Dans le préavis il est précisé qu'avec les nouveaux compteurs, il y aura moins de problèmes de comptage. Je suis convaincu que les nouveaux compteurs ne résoudre pas le problème, tout en sachant qu'il faut passer à la nouvelle technologie. Pourquoi vouloir changer tous les compteurs en une fois pour la somme de CHF 145'000.-, plutôt que de procéder par étape successive sur une durée de 5 à 7 ans ? Je doute que la durée de vie de ces compteurs et des piles est d'une quinzaine d'année...

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Ces compteurs sont fiables, quelque 60'000 sont déjà posés dans différentes communes. Ils ont l'avantage d'être beaucoup plus précis que les anciens. Lors d'une fuite, les anciens compteurs le signalait qu'à partir d'un débit de 25l / heure alors que les nouveaux le font à partir d'un débit de 5l / heure.

M. Y. Trottet : On pourrait voir avec des communes voisines et comparer. Puis, on pourrait envisager de s'associer pour / partager une partie de l'équipement. Cela baisserait la facture. Ce montant élevé touche pratiquement à la limite fixée par les marchés publics. Qu'en est-il si on dépasse le montant ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Les compteurs à remplacer sont estimés à CHF 70'000.-. Nous ne sommes pas proches de la limite fixée par les marchés publics. Le reste du montant concerne l'installation du système par notre concessionnaire. Pour exemple, les communes de Sullens ou encore celle d'Yvonnand ont opté pour ce système.

M. M. Ferrari : Dans la situation actuelle, les propriétaires peuvent consulter leur consommation d'eau à tout moment (et ainsi vérifier s'il y a fuite ou perte d'eau). Avec les nouveaux compteurs digitalisés, cela sera-t-il encore possible ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Oui.

M. S. Fabre : Concernant la valorisation des anciens compteurs, qu'en est-il ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Ces compteurs ne seront plus utilisés en tant que tels. Ils seront remis à un atelier pour handicapés à Stanz et qui revalorisera les matériaux.

M. R. Lambelet : Concernant les relevés en trois points, cela me paraît utopique. Si le contrôleur circule dans chaque rue pour faire ses relevés à distance, cela me paraît plus réaliste. De même : procéder au relevé en une heure seulement ne me paraît pas réaliste non plus. Quant à la durée de vie des piles, je suis convaincu qu'il faudra les changer avant le délai de 15 ans.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Pour exemple, la commune de Penthalaz, nettement plus grande, fait son relevé en moins de deux heures. De fait, si l'on compte une heure pour Vufflens, cela paraît parfaitement réaliste. Pour ce qui est des piles, si l'une est défectueuse, il faut changer tout le compteur. Rappelons que la moyenne d'âge de nos compteurs actuels est de 10 à 11 ans.

M. Y. Trottet : Si l'on accepte le préavis, le montant engagé est très élevé. En principe, on n'aura plus rien à payer durant 15 ans. Arrivé à échéance, il faudra à nouveau consentir à un gros investissement. Ne vaudrait-il pas mieux procéder par étape, comme le propose M. R. Lambelet ?

M. Gruaz, Conseiller municipal : Nous nous sommes posés la question. Si nous avons finalement opté pour cette solution, c'est pour diminuer de façon conséquente le temps de travail de l'employé communal et de la boursière.

Mme N. Frossard Goy : Concernant les relevés et à l'image d'Energie Pro, ne serait-il pas envisageable d'adopter un système de lecture similaire ? (Le détenteur du compteur reçoit un mail ou un SMS et renvoie le relevé par mail ou SMS).

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : C'est un système similaire à celui des cartes. Est-ce vraiment fiable ? On est les derniers à avoir ce système... et on n'a pas étudié d'autres solutions.

Mme S. Goldstein : M. Gruaz parle de demander deux autres offres. De fait, ne faudrait-il pas attendre ces nouvelles propositions avant de nous prononcer sur le préavis ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Nous voulons juste nous assurer que nous faisons le bon choix. A ce stade déjà, ce sera très probablement l'offre présentée ii qui sera retenue.

Mme S. Reda : Ces compteurs doivent émettre des ondes en continu pour être opérationnel ?

M. P. Vigouret : Non, les nouveaux appareils sont en écoute et reçoivent un signal avant d'émettre des ondes.

M. R. Parrat : Compte tenu de tous les aspects techniques soulevés, ce préavis devrait être renvoyé à la Municipalité pour compléments d'informations. Cela, afin qu'il soit répondu clairement aux nombreuses questions posées.

M. P. Vigouret : Le cahier des charges devrait être plus précis. Je doute aussi des 15 ans de durabilité.

M. H. Bandini : Le gain principal de cette opération et qui détermine finalement le choix de cette option, ce sont les 15 jours de travail économisés pour l'employé communal. En adoptant ce préavis, on donne une impulsion à la Municipalité mais ce n'est pas notre rôle de lui dire quel compteur choisir.

M. R. Parrat : Je maintiens ma proposition de renvoyer à la Municipalité pour compléments d'informations et souhaite déposer un amendement.

M. P. Vigouret : Je soutiens le préavis de la Municipalité mais j'aimerais que la Municipalité informe davantage.

M. Y. Trottet : L'idée de Mme Frossard Goy est bonne. Cela responsabilise chaque propriétaire-consommateur. Le renvoi du préavis à la Municipalité obligerait celle-ci à étudier d'autres solutions.

M. R. Lambelet : Je ne crois pas à l'idée qu'on n'aura plus de panne, si l'on opte pour ce système. La question : voulons-nous ce « one shot » aujourd'hui et un autre dans dix ans ?



Mme I. Rossel, Syndique : En changeant les compteurs par étapes successives, ou au coup par coup, nous allons nous disperser. Concernant le système à carte, les habitants de Vufflens ne sont pas les plus disciplinés. C'est un système compliqué. Enfin, rien ne s'oppose à ce que nous partagions les 'appareils / systèmes' de lecture avec une commune voisine.

M. R. Parrat : Compte tenu des points en suspens, je demande l'application de l'Art. 77, soit le renvoi de la décision, à savoir : « *si la municipalité ou un tiers des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit* ».

M. S. Jaquier, Président : soumet la proposition de renvoi du préavis à la Municipalité pour complément au vote de l'Assemblée :

- 11 OUI sur 37 membres présents.

La proposition d'amendement est rejetée.

*Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis municipal est soumis à l'adoption du Conseil communal.

**Dans sa séance du 14 mars 2018,**

**Vu le préavis municipal 2/2018 du 5 février 2018  
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(par 21 OUI, 8 NON et 8 ABSTENTIONS)**

- 1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre le remplacement des compteurs d'eau tel que décrit dans le présent préavis pour un montant total de CHF 145'000.-.**
- 2. De financer ces travaux par la trésorerie courante.**
- 3. D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, par prélèvement sur le fonds de financement spécial eau potable 9280.06. Les charges annuelles se monteront à CHF 14'500.- environ.**

M. S. Jaquier, Président : demande à la Municipalité de tenir compte des conclusions et recommandations de la commission chargée d'étudier ce préavis :

**La Commission encourage toutefois la Municipalité à :**

- **Poursuivre ses discussions avec les communes voisines, équipées ou devant s'équiper de compteurs d'eau avec relevé à distance dans le but d'étudier les opportunités de mutualiser les relevés pour une optimisation des coûts (p. ex. éviter la duplication des coûts d'acquisition du matériel de relevé à distance et du logiciel de traitement des données).**
- **Equiper les 20 derniers compteurs installés en 2017 sur la commune avec un adaptateur de transmission de données par ondes radio, dont le coût s'élève à environ CHF 100 par unité. Selon la Municipalité, ces compteurs de dernière génération sont compatibles avec la technologie de transmission de données à distance.**
- **Cette option permettrait d'une part de réduire les coûts, et d'autre part d'éviter de générer inutilement des déchets de matériel non-obsolète.**

## **7. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ PORTANT SUR LA VISION GLOBALE DES AFFAIRES COMMUNALES (SUITE DE LA DISCUSSION)**

### *Rapport municipal*

Le rapport municipal a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Le rapport municipal a été remis à l'ensemble des conseillers.

### *Discussion*

Après une brève introduction rappelant les motifs du rapport de M. O. Berthoud, Conseiller municipal, M. S. Jaquier, Président a ouvert la discussion.

M. S. Berthoud : A la page 8, point 4.2 : sur quels critères la Municipalité se base-t-elle pour évaluer le degré de sécurité ? Des chiffres ? des sentiments ? A la page 10, point 7.3 : la Municipalité participe activement aux associations intercommunales. Existe-t-il un tableau récapitulatif de ces différents partenariats ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Concernant la sécurité, la Municipalité se base sur les documents de la Police, des informations qu'elle reçoit régulièrement (tous les mois).

Mme I. Rossel, Syndique : Pour ce qui est de la deuxième question, nous pouvons dresser un tableau des associations intercommunales dont les Conseillers municipaux font partie, en précisant quels rôles / fonctions ils y occupent.

Mme M. Nicollerat : en page 3, vous mentionnez : « une commune préservant un degré d'indépendance et d'autonomie ». Dans les douze prochaines années des changements sont probables et les communes seront de plus en plus appelées à fusionner. Cette question n'est pas prise en compte dans la 'vision'.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Les éléments mentionnés dans cette 'vision globale' ne sont pas figés. Pour ce qui est des possibilités de fusion, nous avons déjà étudié certaines possibilités. Dans la situation actuelle, cette solution n'est pas intéressante pour Vufflens-la-Ville. Nous tentons de rester autonomes, mais l'avenir le dira. Cette vision représente avant tout un document de travail pour la Municipalité.

M. R. Parrat : Je remercie la Municipalité pour cet important travail. Concernant le point 5.2 du rapport (développer avec des canaux de communication modernes et dynamiques), il est intéressant de voir évoluer le site internet. Il faudrait le dynamiser davantage. Est-ce dans notre objectif ? Dans le BIOV, je regrette de ne pas avoir l'écho du Conseil communal. J'insiste sur la cohérence des informations et constate que c'est surtout l'écho de la Municipalité. Concernant le point 6, équilibre financier : concernant le nouveau système de la péréquation communale qui a fait grand débat au Grand Conseil, je souhaiterais que la Municipalité examine rapidement les incidences que cela pourrait représenter pour Vufflens-la-Ville.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Il y a un impact certain, difficile à évaluer pour le moment. C'est pourquoi il est important de brosser divers scénarios et de rester prudents, d'y inclure diverses projections pour maîtriser au mieux les surprises.

Mme I. Rossel, Syndique : A l'époque, les débats du Conseil étaient publiés dans le BIOV. Cela a été critiqué par une partie de la population, jugeant la publication de ces débats inintéressants et c'est pourquoi nous y avons renoncé. On pourrait trouver une solution intermédiaire... Avez-vous une proposition ?

M. R. Parrat : Développement révision du PGA. Est-il envisagé une démarche participative de la population ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Nous allons faire rentrer des appels d'offre pour réviser notre PGA et c'est une idée qu'on pourra développer.

M. Y. Trottet : Je remercie la Municipalité pour son rapport. Ce rapport va-t-il se figer dans une action unique ou est-il appelé à évoluer ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Ce rapport est avant tout un outil de travail, à usage interne aussi. Il se doit d'être évolutif.

M. S. Jaquier, Président : Remercie la Municipalité.

## **8. MOTION RENÉ PARRAT : CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ACCORDÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 21 JUIN 2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POLYVALENT ET AUTRES OUVRAGES (PRÉAVIS 7/2017 DU 15 MAI 2017)**

Avant de donner la parole à M. René Parrat pour la lecture de sa motion, M. S. Jaquier, Président rappelle à l'assemblée le rôle et l'enjeu d'une motion, selon l'article 61 du Règlement communal. Il rappelle également la procédure définie aux articles 62 et 63 du Règlement communal.

M. René Parrat donne ensuite lecture de sa motion (annexe 3) qu'il complète de ce qui suit :

Quand la Municipalité a-t-elle eu connaissance de la nouvelle tractation passée entre l'association u tennis et le propriétaire et que les montants annoncés de CHF 800'000.- et dont il résulterait CHF 600'000.- (répartis en CHF 400'000.- pour l'ouvrage et CHF 200'000.- pour l'amortissement de la dette) sont bien restés tels quels.

Et de citer les conclusions de la motion : « Dès lors, je demande à la Municipalité qu'elle :

1. dépose, dans le plus proche délai compte tenu des circonstances, un rapport et propose par un préavis complémentaire la modification du financement du crédit d'investissement autorisé le 21 juin 2017 pour la construction d'un bâtiment polyvalent et ses autres parties ;
2. n'ordonne pas le début des travaux tant et aussi longtemps que le conseil communal n'aura pas statué. »

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : On ne va pas personnaliser le débat ; le motionnaire sait qu'il y a un recours déposé contre le projet de construction du bâtiment polyvalent et une opposition contre le permis de construire des villas. Je vous renvoie à l'Art. 92 du règlement du Conseil communal traitant des crédits d'investissements, qui a été totalement respecté. Si le Conseil communal vote une décision à une large majorité, la question de forme soulevée par M. Parrat est dilatoire. Pour en venir au fait, effectivement, nous disposerons du financement annoncé dans le préavis de CHF 600'000.-, une partie affectée au remboursement de la dette et l'autre à titre de fonds propres. Si par malheur, l'opposant, dont l'opposition a été levée, faisait recours au Tribunal cantonal et devait obtenir gain de cause, le villa ne se construirait pas, nous n'aurions pas le financement, le projet tomberait. Si le projet se développe comme prévu, la transaction sera passée devant un notaire, et il serait demandé la consignation du montant de CHF 600'000.-, correspondant parfaitement au montant figurant dans le préavis.

J'invite donc M. René Parrat à retirer sa motion et si ce n'est pas le cas, j'invite le Conseil communal à la refuser. Car si le Conseil communal devait accepter cette motion, cela mettrait en péril le projet et son financement.

M. R. Parrat : Je remercie la Municipalité pour sa transparence et je retire la motion.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. P. Vigouret : Quelques habitants de l'Arzillier se plaignent des projecteurs utilisés la nuit par l'entreprises PanGas. Ce qui, au début, était prévu pour effectuer quelques petites mesures de sécurité, semble s'installer durablement, voire se renforcer. C'est très gênant. De plus, ce problème pourrait s'intensifier dans toute la zone industrielle. Comment peut-on agir pour contrecarrer cela ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Nous sommes déjà intervenus et nous nous demandons s'ils ont réduit l'intensité et le temps.

Mme M. Verly : nous avons discuté de cela à la commission du suivi de la zone industrielle. Pendant un certain temps, nous avons cru que cela allait mieux. Mais en réalité, non ! Au départ il y avait 4 projecteurs de la façade puis 1 en direction du village. Maintenant, il y en a 5 et une enseigne lumineuse. De plus, ces projecteurs ne s'éteignent pas à 20 h comme promis et c'est très violent. Il y a trop de lumière.

M. O. Duperrut : Nous allons intervenir une nouvelle fois.

M. F. Passeraub : Je suis content qu'on soulève ce problème. Par ailleurs : cet hiver, il y a eu plusieurs rodéos sur la route de la zone industrielle et qui ont duré assez longtemps. Avec le printemps, il faudra aussi compter avec le retour des motos. Qu'est-ce que le SEVA entend entreprendre pour mettre fin à ces incivilités ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Il n'y a qu'une solution, appeler le 117 (gendarmerie).

M. F. Passeraub : le SEVA a un gérant. C'est à lui de surveiller et de dénoncer.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : le SEVA n'a pas de pouvoir policier.

M. P. Vigouret : Ces parties de rodéos dans la zone industrielle sont connues depuis bien longtemps. Ne peut-on entreprendre quelque chose ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Il n'y a qu'une solution, appeler le 117 (gendarmerie).

Mme I. Rossel, Syndique : Ces parties de rodéo, combien de temps durent-elles ?

M. F. Passeraub : Au moins 1 heure, des fois davantage. Ce n'est pas aux villageois d'appeler la police, mais au représentant du SEVA.

Mme I. Rossel, Syndique : D'où j'habite, je ne vois pas la zone industrielle, ni ce qui s'y passe. Si vous le souhaitez, vous pouvez m'appeler et je ferai le nécessaire auprès de la police.

M. S. Berthoud : revenant sur les différents partenariats intercommunaux, souhaiterait qu'un 'feedback' des délégués du Conseil communal participant aux différentes associations intercommunales soit régulièrement fait auprès des membres du Conseil.

M. S. Jaquier, Président : Nous sommes conscients qu'il y a une lacune et je propose de préparer un document pour y répondre.

M. J. Vanderweckene : Je remercie la Municipalité pour les informations concernant l'espace café. M. Berthoud a parlé de « manœuvres dilatoires » en évoquant le recours, ce qui causerait un préjudice à la commune. Ce préjudice doit être réparé.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Mon terme était peut-être un peu fort. Il faut être prudent. Le recours ayant été rejeté, nous ne pouvons pas vraiment réclamer de dommages & intérêts.

M. P. Vigouret : Par exemple, en zone industrielle, certains ont retiré leur recours parce qu'ils ont été menacés. Par exemple, Coop.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : C'est exact. Mais qu'on le précise bien, les menaces ne provenaient pas de la commune.

M. P-A Cochand : L'argumentaire de la motion R. Parrat date de l'année dernière. Nous ne sommes pas restés inactifs ces trois derniers mois, nous avons négocié avec succès la prolongation de l'offre sans concession financière, les actes notariés ont été validés par l'ensemble des intervenants, les personnes autorisées de l'association Tennis Club ont signé avec la Municipalité une convention de restitution des fonds provenant de la vente de notre DDP. De plus d'autres démarches ont été entreprises pour la réalisation de ce projet.

M. R. Parrat : Cette information devrait nous parvenir par la Municipalité. Pourquoi ne le fait-elle pas ?

M. R. Lambelet : Dans le dernier procès-verbal, dans les communications municipales portant sur le domaine de l'eau, vous parlez d'une perte d'eau de 5000 m<sup>3</sup>, représentant 8 %. Pourrait-on avoir des chiffres comparatifs ? Quel est le rendement des réseaux d'eau ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Il faut être ambitieux et faire au mieux. La moyenne calculée dans le PDDE est 13 à 14 % environ.

M. Y. Trottet : Les 'slides' présentés lors des séances du Conseil communal, peuvent-ils être rajoutés aux procès-verbaux ?

La Municipalité : oui, c'est possible.

#### *CLÔTURE*

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa bonne participation.

La séance a été levée à 21 H 50

#### *POINTS EN SUSPENS*

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
		.....	Municipalité	Au plus tard le .....

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission / étude du préavis 1-2018.
  - 2) Rapport de la commission / étude du préavis 2-2018.
  - 3) Motion René Parrat concernant la modification des conditions de financement du crédit d'investissement accordé par le Conseil communal du 21 juin 2017 pour la construction d'un bâtiment polyvalent et autres ouvrages (préavis no 7/2017 du 15 mai 2017).